



VILLE DE MARNAY



Quoi d'neuf à Marnay ?

Le mot du Maire

L'arrivée du printemps synonyme de renouveau va accompagner bon nombre de dossiers municipaux qui vont concerner les habitants de notre cité et de tout le bassin Marnaysien.

La révision du Plan Local d'Urbanisme qui vient d'être lancée, va vous permettre de vous exprimer sur le Marnay des 20 années à venir.

Un PLU n'est pas seulement une série de règlements que parfois, quelques-uns, refusent de respecter et qui pourtant permettent à Marnay de conserver un certain cachet et une attractivité reconnue.

Marnay ne doit pas grossir mais grandir, dans un monde où l'enjeu prioritaire est celui de l'urgence climatique et de l'environnement que nous allons laisser à nos enfants et petit-enfants : mise en place de liaisons douces, économie foncière, requalification de notre patrimoine, développement des services au plus proche de la population...

C'est dans ce cadre notamment, que la municipalité, devant la difficulté de La Poste à maintenir l'ouverture de son agence, a décidé de conserver celle-ci sous la forme d'une agence postale communale qui ouvrira début 2025.

Ne pas attendre la fermeture pour agir, c'est la volonté de la commune et ainsi affirmer la centralité de Marnay et maintenir au centre ce qui doit l'être : commerces, médiathèque, Espace France Services.

A bon entendeur....

Le Maire, Vincent BALLOT



Appel à Témoignages

Marnay devient

Ville Ambassadrice du don d'organe le 13 Avril prochain.

Vous avez été touché de près ou de loin par le don d'organes ? Votre expérience peut faire toute la différence dans la vie de quelqu'un.

Partagez nous votre Histoire,

venez témoigner lors de la cérémonie de remise du label le 13 avril.

Pour ce faire, contactez nous par mail ou téléphone.

Que vous soyez un donneur, un receveur ou un proche, votre récit peut inspirer, éduquer et encourager d'autres personnes à considérer le don d'organes comme un acte de générosité sans pareil.

Sommaire

Quoi d'Neuf à la Mairie ?

Les bons/mauvais gestes des citoyens

Zoom Associations Marnaysiennes

Zoom Entreprises Marnaysiennes

Travaux 2024

Focus France Services

Point Biodiversité

FAQ

Contact mairie

L'agenda

Avril

8 : Don du sang - SCAF

10 : Cinéma "La vie de ma mère" - SCAF

13: Inauguration Ville Ambassadrice don d'Organe-Au Moulin

20 : Concert Marnay on the rock - SCAF

26 : Marché lancement fête écotourisme-Au Moulin

27-28 : Concert Harmonie de Pin/Emagny - SCAF

Mai

4-5 : Théâtre DE BOULOT "Ce soir on sort" - SCAF

9-11 : Théâtre et danse "Comédie Buissonnière" CHORALYS-Ecole

18 : Fleurissement du centre du village

17-18-20 : Théâtre "La salamandre" CHORALYS - Bois de la Lisa

24-25-26 : Salon du livre - SCAF

25 : Journée découverte pêche enfants éco-tourisme - Au Moulin

31 : Gala de danse FOYER DES JEUNES - SCAF

31 : Marché - Au Moulin

Juin

1 : Evènement éco-tourisme la Fauvanelle-Au verger Rue Pontcharrot

1-2 : Gala de danse FOYER DES JEUNES - SCAF

3 : Don du Sang - SCAF

5 : Cinéma - SCAF

8 : Ronde des Lavoires

9 : Arc-en-ciel Run - Au Paquey

9 : Élections Européennes - SCAF

15 : Gala de danse GYVGET - SCAF

16 : Escargots décapotables - Pépinières

21 : Fête de la Musique - Au Paquey

22-23 : Spectacle HIP-HOP "Choc2Cultures" - SCAF

28 : Marché - Au Moulin

28-29-30 : Concert Chorale LA CLEF DES CHANTS - SCAF

20/06 au 09/07 : Cirque l'Enjoliveur - Au Paquey

UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE POUR SAUVER LE BUREAU DE POSTE !

Quoi d'Neuf à la Mairie ?

Courant 2025, **une agence Postale communale viendra rejoindre la France Services et la Mairie** au « cœur du pôle de service public » de Marnay - rue Carnot. Il sera possible d'effectuer toutes les opérations d'affranchissement, d'achats de timbre-poste, d'enveloppes Prêt-à-Poster et d'emballages Colissimo et déposer et retirer les lettres et colis recommandés que leur facteur n'a pu distribuer lors de sa tournée. Les Marnaysiens pourront également gérer leur contrat de réexpédition ou de garde du courrier et Prêt-à-Poster de réexpédition. Côté opérations bancaires, les retraits et dépôts d'espèces sur les comptes courants et d'épargne postaux sont réalisables dans la limite de 500€ par période de 7 jours (1 000€ pour un compte-joint), ainsi que des dépôts de chèques.

Désormais, il est aussi possible de gérer son abonnement La Poste Mobile et la vente de recharges.

La fréquentation du bureau de Marnay a décliné pour passer de 75 visites/jour en 2019, pour se stabiliser à 53 v/j à partir de 2021.

Sur 2022, les types d'opérations et les flux clients se répartissent ainsi : environ 67% d'opération courrier colis, 8 % Banque sociale, c'est-à-dire des opérations d'un très petit montant.

Un partenariat

L'accueil et le conseil des clients de l'agence postale seront assurés par un agent de la commune. La Poste participera au financement de la nouvelle agence en versant une indemnité mensuelle de 1 185 € soit près de 14 220 € par an. Elle prend en charge la formation des agents, le matériel informatique, le mobilier et le matériel nécessaire au fonctionnement de l'agence et verse une prime d'installation d'un montant équivalent à 3 fois son indemnité mensuelle soit 3 555 €. Grâce au fonds postal de péréquation territoriale*, La Poste versera une indemnité exceptionnelle d'installation de ce nouveau point de contact La Poste Agence Communale allant jusqu'à 40 000 €.

Une présence postale pérenne

La signature de cette convention témoigne de la volonté de La Poste de répondre aux attentes de ses clients et de créer de nouveaux points de contact en concertation avec les élus locaux afin d'apporter une réponse adaptée et durable aux habitudes de vie des habitants.

Cette évolution n'a bien entendu aucun impact sur la distribution du courrier. Le facteur continuera à distribuer le courrier dans toutes les boîtes aux lettres 6 jours sur 7.

INSCRIPTION LISTES ÉLECTORALES

Les élections européennes 2024 auront lieu le **9 juin 2024**.

Pour pouvoir voter, vous devez être inscrits sur les listes électorales de MARNAY (70150) **avant le 3 Mai 2024**.

Vous avez un doute sur votre inscription ?

Pensez à vérifier votre situation sur le site :

service-public.fr / [Onglet Interroger votre situation électorale](#).

Vous n'êtes pas inscrit ?

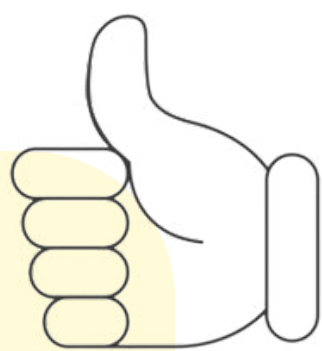
-> Faites la démarche en ligne, ou au secrétariat de la mairie.

Pour votre demande, vous devrez fournir : copie carte d'identité ; justificatif domicile.



LES TOPS

Les habitants et les bénévoles qui s'engagent dans le fleurissement raisonné et durable de la commune de Marnay



LES FLOPS

Le déboisement massif observé entre le quartier « Beauregard » et le « bois des Prêtres » ;
le traitement à l'herbicide « en porte char » à côté de la rivière, sous le nez des 10 000 véhicules/jours de la RD 67
Pour quelques ares de cultures intensives...



Le gland d'Or est attribué à :

Aux propriétaires de chiens qui ne ramassent pas les déjections...

Pire ! Ceux qui encouragent leurs animaux à faire leurs besoins dans les massifs de fleurs, entretenus pas les bénévoles et les agents de la commune qui y mettent leur cœur et leurs mains....



Zoom sur les Associations Marnaysiennes

Gaule Marnaysienne - A.A.P.P.M.A

Quelques jours après l'ouverture de la pêche à la truite, Olivier Besançon nous présente, la Gaule Marnaysienne.

- **Combien de pêcheurs à Marnay ?**

Pour la saison 2024 nous avons vendu 505 cartes, le gros de la vente se fait avant l'ouverture de la truite.



- **Quels poissons pêche-t-on dans l'Ognon ?**

C'est très divers. Il n'y a pas que la truite. Le plan d'eau est riche de diverses espèces : brochets, sandres, black-bass, silure, brêmes, barbeaux et même carassins, ce dernier étant le poisson rouge à l'état sauvage. Et bien sûr les carpes.

- **Quel est le profil du pêcheur Marnaysien ?**

La population de pêcheur rajeunit avec un âge moyen de 30 – 40 ans. Les profils sont très différents. Les carpistes ont un matériel lourd et restent postés plusieurs jours.

A côté de cela on a une génération de jeunes de 12 à 25 ans passionnés par la capture de carnassiers, type brochets ou black-bass. Ils sont très mobiles sur la rive ou utilisent un float-tube, petite embarcation gonflable. Beaucoup pêchent en no-kill, ils remettent le poisson à l'eau après capture.

Enfin, il y a les pêcheurs de friture.

- **Combien coûte une carte de pêche ?**

Il y a plusieurs formules. Pour 110 euros, la carte annuelle donne accès à presque toutes les rivières de France, le Jura voisin étant exclu.

La carte départementale coûte 85€/an, 35€/semaine, 14€/journée.

Il y a des tarifs plus attractifs pour les jeunes ou les enfants.

- **Quels sont vos projets ?**

Nous allons aménager pour la fin du printemps un parcours de pêche à la carpe de nuit, avec 12 postes de pêche avec tables et bancs et un parking. La carpe est une activité très prisée. Le 25 mai nous organisons une journée de sensibilisation pour les enfants.

Le 1er juin un concours de pêche aux carnassiers se déroulera à Marnay et Pesmes. Enfin nous allons aleviner, en brochets et tanches.

- **Avez-vous le souvenir de prises exceptionnelles à Marnay ?**

Oui. Une carpe de 27 kg et un silure de 1,70 mètres.

- **L'association recherche des bénévoles ?**

Un nouveau bureau est en place avec des personnes très dynamiques. Mais il nous faut encore des bonnes volontés.

Interview réalisée avec Olivier BESANCON, Président de l'AAPPMA. Plus d'infos : www.marnay70.com -> Rubrique : Associations -> A.A.P.P.M.A



Marnay Padel Beach



Sylvie Letondal, présidente du Marnay padel beach nous présente ce nouveau sport.

- **Le padel c'est quoi ?**

C'est un sport de raquettes à mi-chemin entre le tennis, le squash et le badminton.

Il se joue à deux contre deux sur un terrain de 20 m x 10 m entouré de vitres et de panneaux qui font partie du jeu avec un filet au milieu.

Contrairement au tennis le rebond est possible sur les parois extérieures. Autre différence avec le tennis, le service se fait « à la cuillère »... et c'est beaucoup plus facile. C'est une activité sportive très ludique et donc plus accessible que le tennis. Rien à voir avec le paddle un sport nautique consistant à se déplacer debout sur une planche !

- **Pourquoi est-ce peu répandu dans notre région ?**

C'est un sport qui vient du sud. Il est très populaire en Espagne, où il a supplanté le football et le tennis en nombre de pratiquants. Il monte en puissance fortement en France, mais il faut lui donner le temps de s'implanter sur tout le territoire.

- **Qui sont les membres du Marnay Padel Beach ?**

C'est un groupe de passionnées de Padel Tennis et de Beach Tennis âgés de 7 à 77 ans. Nous jouons à Thise, Dijon, Pontarlier ou Montbéliard. Le club a été créé en 2023, nous sommes une association loi 1901.

- **Est-ce juste un jeu ou y-a-t-il des compétitions ?**

Il y a des championnats individuels, des championnats par équipe et beaucoup de tournois.

- **A quand un terrain de padel à Marnay ?**

Notre association est à l'initiative d'un projet de création d'un terrain à Marnay. Nous avons pris contact avec la municipalité qui est intéressée et dialogue avec nous. Il y a plusieurs options pour le lieu d'implantation.

- **Si je veux en savoir plus sur le padel à Marnay ?**

N'hésitez pas à visiter notre site Web marnaypadelbeach.fr et à nous contacter par courriel : marnaypadel@gmail.com

Interview réalisée avec Sylvie LETONDAL, Présidente du Marnay Padel Beach. Plus d'infos : www.marnay70.com -> Rubrique : Associations -> Marnay Padel Beach



Zoom sur les Entreprises Marnaysiennes

SARSTEDT



Passage de relais chez Sarstedt

Pierre Imhoff part en retraite après 28 ans à la tête de l'entreprise, Pascal Rollin le remplace.

Implantée dans la zone des Plantes, filiale d'un groupe allemand de l'industrie pharmaceutique, Sarstedt France compte aujourd'hui 47 salariés.

La société produit des pipettes pour les laboratoires et les hôpitaux. Il en sort 7 millions par mois de l'usine de Marnay elles sont distribuées dans le monde entier.

Pierre Imhoff, électrotechnicien de formation, a été débauché par Sarstedt en 1996 alors installée à Mercey-le-Grand. Les locaux sont trop exigus. En 2003, ils s'installent à Marnay, dans un bâtiment flambant neuf. Lors de ces années, il n'aura de cesse de moderniser l'outil industriel. Avec le Covid, 2022 est une année record. L'usine tourne 7 jours sur 7 et livre 100 millions de pipettes.

Pascal Rollin a rejoint l'entreprise France début février. En avril, il remplacera l'actuel président, Pierre Imhoff, qui partira en retraite.

Ses objectifs ? Animer la production, améliorer les processus et rester compétitif face aux concurrents asiatiques. « Si possible, élargir le périmètre industriel de l'entreprise pour développer l'emploi », ajoute-t-il dans un média local.

Pascal Rollin apprécie le charme du centre de Marnay.

Plus d'infos : www.marnay70.com -> Rubrique : Entreprises -> SARSTEDT



MERCI !

2G Barber



Guillaume GAY nous explique son parcours et comment il en est venu à ouvrir un barber shop à Marnay .

• Racontez-nous votre parcours professionnel ?

J'ai débuté par un Bac STMG (management et gestion) dans le but de travailler en banque. Puis j'ai fait 1 an en option STAPS (sport) étudié l'anatomie et le corps humain.

De plus, depuis mes 14 ans je coupe les cheveux d'amis ou de membres de ma famille.

C'est pourquoi je me suis posé la question d'ouvrir mon propre salon de coiffure pour fusionner mes compétences. J'ai donc préparé un CAP et BP Coiffure et avec les connaissances que j'avais acquises j'ai pu avoir de très bonnes notes en matières théoriques.

• Pourquoi avez-vous choisi Marnay pour votre implantation ?

Je suis originaire d'Avrigny. En l'absence de salons spécialisés dans la coupe homme à moins de 25-30 km (Gray ou Besançon), j'ai pensé que Marnay était pratique notamment pour les parents qui amènent leurs enfants chez le coiffeur.

Pour la petite histoire, mon père venait se faire coiffer dans ce local quand il était plus jeune car avant d'être une boutique de vêtement c'était déjà un salon de coiffure !

• Quelle est votre type de clientèle ?

J'ai actuellement 50 % de ma clientèle jeune et 50 % moins jeune qui viennent par curiosité pour découvrir et pour un aspect pratique.

Mes coupes sont principalement des coupes modernes à la tondeuse, des dégradés et des effets tendances actuels (Taper fade man, burst fade, buzzcut ...). mais je fais également des designs sur cheveux.

Dans ma clientèle, les +35 ans préfèrent la coupe classique + taille de la barbe dans mon salon.

• Quel est le bilan de votre activité depuis l'ouverture ?

Le salon est ouvert depuis le 15 janvier 2024 et tous mes créneaux sont complets depuis ce jour !

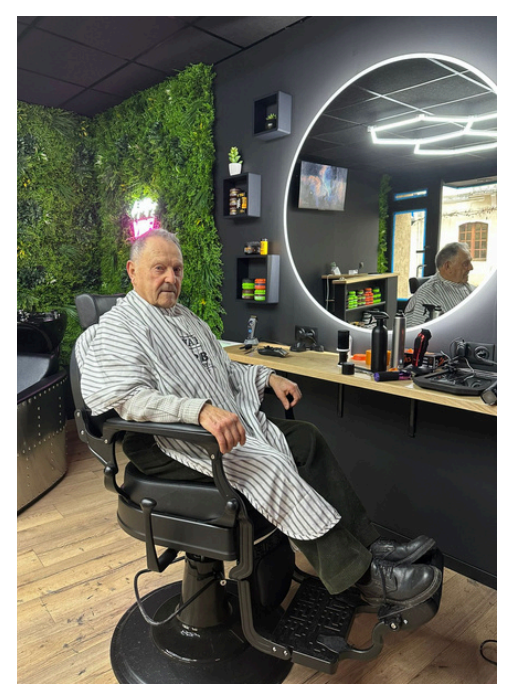
Je me pose déjà la question d'embaucher 2 mains supplémentaires dans le salon...

• Y a t-il quelque chose que vous regrettez ?

Non, je suis très satisfait de mon installation et de mon démarrage.

Le seul bémol que je peux apporter ici , c'est que depuis mon ouverture nous comptons entre 25 et 30 rendez-vous qui ont été manqués au dernier moment.

Interview réalisée avec Guillaume GAY, Chef d'entreprise de 2G Barber.
Plus d'infos : www.marnay70.com -> Rubrique : Entreprises-> 2G Barber



MARNAY on the ROCK

CONCERT GRATUIT !



20 AVRIL 2024 20H30

SALLE CULTURELLE ANNE FRANCK À MARNAY (70)

BUVETTE SUR PLACE

AVEC **STONOCAT** **MYSTER BIDULE** **JEEH!**

OUVERTURE DES PORTES DÈS 20H

AVEC LE SOUTIEN DE



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Fête de l'écotourisme

Du 27 Avril au 16 Juin 2024

Marché Gourmand et Musical

Au Moulin à MARNAY (70)

Le Vendredi 26 Avril de 16h à 21h

Au programme :

- Animations
- Artisanats et producteurs locaux
- Buvette et restauration sur place

En harmonie avec la Nature



Rendez-vous dans les Stations Vertes pour découvrir l'écotourisme de manière ludique et conviviale

www.fetedelecotourisme.com #fetedelecotourisme

Organisé par la Ville de Marnay
Tél : 03 84 31 74 42



MARNAY CHORALYS FAIT SON Festi'Val DE L'OGNON

Comédie Buissonnière



VISITE "DÉCOIFFANTE" DU SÉMINAIRE

Cours école primaire

PLACES ASSISES

JEUDI 9 MAI à 15h et 17h30

SAMEDI 11 MAI à 15h

Entrée 8€ (Gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans)

En cas de pluie, spectacle en intérieur
Musique avec le groupe DINGUE MANDING
Exposition de photographies anciennes
(350 ans du Séminaire)

Réservations
Hello Asso



Christelle Quincaillerie
Tél 03 84 31 75 78



MARNAY CHORALYS FAIT SON SPECTACLE EN PLEIN AIR

Au bois de la Lisa



PLACES ASSISES

VENDREDI 17 MAI

SAMEDI 18 MAI à partir de 21h

1ère Partie au bois de la Lisa à 21h
2ème Partie Place du Souvenir Français à 22h30
avec **LA SALAMANDRE**

Lundi 20 Mai 15h00 Choralys seul
Entrée: Nos Paradis Perdus Spectacle complet 15€
Entrée La Salamandre seule 10€

Réservations
Hello Asso



Christelle Quincaillerie
Tél 03 84 31 75 78



Infractions au droit de l'urbanisme

Suite à une recrudescence de travaux non conformes, réalisés sans autorisation d'urbanisme préalable, notamment dans le centre de Marnay avec la pose de volets roulants non autorisée par le règlement du

Site Patrimonial Remarquable, nous vous rappelons les éléments suivants :

La réalisation de travaux sans autorisation préalable ou non conformes à l'autorisation délivrée (permis de construire, d'aménager, de démolir ou déclaration préalable) constitue une infraction au code de l'urbanisme pouvant faire l'objet de poursuites judiciaires. Il s'agit d'un délit.

Selon les dispositions de l'article L.480-1 du code de l'urbanisme, le maire, qui a connaissance d'une infraction au code de l'urbanisme, doit dresser procès-verbal. Contrairement à ce qui est régulièrement avancé, il ne s'agit pas d'une délation, mais d'une obligation.

L'article 40 du code de procédure pénale oblige "toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit, d'en aviser sans délai le procureur de la République." Le maire qui a connaissance d'une infraction doit intervenir rapidement afin de la faire cesser ce qui augmente les possibilités de régularisation en évitant d'enclencher une poursuite pénale à l'encontre de son auteur.

La constatation de l'infraction :

Concrétisée par le procès-verbal, elle peut s'effectuer pendant une durée de 6 ans à compter de l'achèvement des travaux. Cependant, la commune peut assigner le contrevenant au civil (tribunal judiciaire) pendant 10 ans après achèvement des travaux. À l'issue de cette procédure, le juge peut ordonner la mise en conformité des travaux ou la démolition.

Après les 10 ans de prescription, la mairie peut refuser une demande de permis ou d'autorisation préalable.

Ce sera notamment le cas si :

- les travaux irréguliers sont dangereux ;
- a été condamné à démolir la construction initiale;
- la construction est en zone protégée (site SPR) ;
- la construction se situe sur le domaine public ;
- toute la construction a été réalisée sans aucun permis (pour les constructions postérieures à 1943) ;
- la construction se situe dans une zone où un plan de prévention des risques naturels est applicable (inondation) ;

Les sanctions encourues :

L'article L. 480-4 du code de l'urbanisme prévoit à l'encontre du contrevenant une « amende comprise entre 1 200 euros et un montant qui ne peut excéder, soit dans le cas de construction d'une surface de plancher, une somme égale à 6.000 euros par mètre carré de surface construite, démolie ou rendue inutilisable (...) soit, dans les autres cas, un montant de 300.000 euros ».

En cas de récidive, outre la peine d'amende ainsi définie, un emprisonnement de six mois pourra être prononcé. Les personnes morales encourent une sanction plus sévère que les personnes physiques.

Vendre un bien immobilier édifié sans permis ou comportant des travaux irréguliers est très risqué. Si l'acquéreur ne connaît pas le caractère illégal du bien qu'il achète, il s'agit d'un vice caché. L'acquéreur qui découvre ce vice caché est en droit de demander au vendeur des dommages-intérêts, voire l'annulation de la vente.

Des poursuites sont actuellement en cours pour certains dossiers sur la commune.

Le service urbanisme de Marnay se tiens à votre disposition avant toute démarche de travaux.

En ligne

La campagne de déclaration en ligne des revenus débutera mi-avril 2024.

Celle-ci est obligatoire si votre domicile est connecté à internet. Vous aurez alors jusqu'au 6 juin pour la faire.

La déclaration automatique vous dispense de toute démarche si votre situation n'a pas changé en 2023.

Dans le cas contraire, vous pouvez utiliser un formulaire papier. En revanche, la déclaration doit être déposée avant le mardi 21 mai à 23h59, y compris pour les résidents français à l'étranger.

La déclaration automatique

Pour pouvoir en bénéficier, vous devez remplir les 2 conditions suivantes :

- Avoir été imposé uniquement sur des revenus pré remplis par les impôts en 2023
- Ne pas avoir signalé de changement de situation en 2023 (sauf cas particulier, naissance, adoption, recueil d'un enfant mineur).

Pas d'inquiétude, les services fiscaux vous signalent si vous pouvez bénéficier de ce type de déclaration.

La déclaration en ligne et formulaire papier

Toutes personnes résidant en France ou ayant un domicile fiscal en France doit faire une déclaration. Cela peut vous permettre de bénéficier des avantages suivants :

- Obtenir un avis de non-imposition, nécessaire pour pouvoir bénéficier de certaines aides
- Demander le remboursement des crédits d'impôts auxquels vous pouvez prétendre

Dans tous les cas, vous devez réaliser une **seule déclaration de revenus par foyer fiscal.**

Dès vos 18 ans, si vous n'êtes pas ou plus rattaché au foyer fiscal de vos parents, vous devez remplir une déclaration de revenus. La première devra être faite en format papier (formulaire 2042), disponible sur **impots.gouv.fr**.

Une fois numéro fiscal attribué, vous pourrez la faire de façon dématérialisée les années suivantes.

Besoin d'informations complémentaires ? RDV sur impots.gouv.fr, des pas à pas sont disponibles pour vous accompagner.

Nos agents France Services peuvent vous accompagner dans vos démarches.

INFO : Depuis le 28 février 2024, l'Agence Nationale des Titres Sécurisés devient France Titres.

L'appellation France titres se traduit par une nouvelle identité visuelle qui évoque à la fois le caractère régalien des missions, la modernisation des titres et les services numériques accessibles sur mobiles.



VOUS POUVEZ DÈS À PRÉSENT REMPLACER VOTRE PERMIS DE CONDUIRE ROSE CARTONNÉ PAR LE NOUVEAU MODÈLE

Le permis de conduire pliant 3 volets est valable jusqu'au 19 janvier 2033. Vous pouvez dès à présent demander son remplacement par le nouveau modèle au format carte de crédit, cela vous permettra également d'éviter d'être confronté, à un engorgement des services vers sa date d'échéance.

Où dois-je faire ma demande ?

Depuis chez vous, en vous connectant sur le site internet **ants.gouv.fr** grâce à la connexion via vos identifiants et mots de passe France Connect (Par exemple : impôts, améli, MSA)

Quels documents transmettre ?

- Un justificatif d'identité en cours de validité
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois
- Une e-photo, il est aussi possible de transmettre une photo conforme au document d'identité par courrier postal
- Le permis « rose cartonné »

Si vous êtes concerné, un formulaire Cerfa d'avis médical.

Est-ce que cette démarche est payante ?

Non, le renouvellement d'un permis de conduire (hors perte/vol) est gratuit.

Est-ce que mon permis aura désormais une date d'échéance ?

Non, son remplacement consiste en une simple démarche administrative de changement de support ; par exemple si vous êtes titulaire d'un permis B (permis de conduire une voiture) celui-ci reste valable à vie (SAUF pour des raisons de santé par exemple).

J'ai besoin d'aide, je ne sais pas comment faire !

Pas d'inquiétude, contacter votre Espace France Services les agents vous accompagneront dans votre démarche en ligne.



L'utilisation du montant net social devient obligatoire pour simplifier vos démarches pour le RSA et la prime d'activité.

Le montant net social, c'est quoi ?

C'est une nouvelle information qui est inscrite sur vos bulletins de paie, et sur vos relevés de prestations si vous percevez des revenus de remplacement (allocations chômage, indemnités pour cause de maladie ou accident du travail par exemple) courant 2024.

Ce montant est directement calculé par votre employeur ou l'organisme qui vous verse des prestations sociales.

C'est désormais le montant exact à déclarer pour toutes les demandes et déclarations trimestrielles de ressources relatives au RSA et à la prime d'activité réalisées à partir du 1er février. Il sert à calculer précisément le montant de vos aides.

Quels avantages ?

*Faciliter les démarches administratives * Limiter les risques d'erreur de déclaration *Réduire le taux de non-recours aux droits.

Des animations dans votre Espace France Services : Retour en images

Le 6 Février, à la salle culturelle Anne Frank, une réunion d'information pour présenter le panel d'Atelier Bons Jours en présence de Mélanie Marchand



Le 14 Février, à la salle Corinne Gillier Barbe, une réunion d'information sur les ateliers numériques présentés par Jessy LEVREY-GRILLOT conseillère numérique du département de la Haute-Saône.



Le 21 Février, à la salle culturelle Anne Frank, une réunion d'information sur le thème de la Cybermalveillance présentée par Jessy LEVREY-GRILLOT conseillère numérique du département de la Haute-Saône.



Vous avez manqué un évènement ?

Ce n'est pas grave, vous pouvez contacter les agents de votre espace France Services de Marnay qui pourront vous renseigner et vous communiquer les coordonnées de leurs partenaires !

Programmation :

A partir du 7 Mars :

Début de la nouvelle session des ateliers numériques. La prochaine session débutera en Septembre prochain.

CONSEILLER NUMÉRIQUE France services

ATELIERS NUMÉRIQUES

Jessy LEUVREY GRILLOT

Conseillère Numérique du Département vous accompagne sur tout le territoire de La Communauté de Communes du Val Marnaysien

- **PRENDRE EN MAIN** un ordinateur, un smartphone, une tablette...
- **RÉALISER** mes démarches administratives sur internet
- **UTILISER** les applications, les réseaux sociaux
- **SÉCURISER** mes achats et mes données en ligne
- **GÉRER** mes e-mails
- **ETC...**

Service gratuit

jessy.leuvrey-grillot@haute-saone.fr
07.85.63.58.61

Du 2 Avril au 21 Mai :

Ateliers Bon Jours sur le thème du sommeil.

LES ATELIERS BONS JOURS
VIVEZ INTENSÉMENT VOTRE RETRAITE

A PARTIR DE 60 ANS

À quoi sert le sommeil ?
Comment mieux dormir ?

Participez à un atelier GRATUIT
Le sommeil, où en êtes-vous ?

LES MARDIS APRES-MIDI DE 13H30 A 15H30
LES 02/04/2024, 09/04/2024, 16/04/2024, 23/04/2024, 30/04/2024, 07/05/2024, 14/05/2024 ET 21/05/2024

Salle Corinne Gillier Barbe - 28 Place de l'Hôtel de Ville à Marnay
Inscription : marchand.melanie@franche-comte.msa.fr ou 06.32.80.71.40

1/ RÉHABILITATION AIRE DE JEUX **Travaux 2024-2025**

PLACE DU SOUVENIR FRANÇAIS



L'aire de jeux pour enfants située Place du Souvenir Français a été installée en 2004 et réparée en 2017. Suite à l'évolution du type de mobilier et pour améliorer la sécurité des utilisateurs la commune a souhaité réhabiliter complètement cet espace. Les travaux démarreront mi-avril 2024 avec le démontage des jeux actuels puis réalisation du projet (durée approximative des travaux : 2 mois)

2/ CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

RUE GUSTAVE COURBET



Afin d'accompagner le développement de la commune par la création d'un parc locatif neuf de qualité respectueux des normes environnementales actuelles, Habitat 70 poursuit son programme de construction initié en 2012. Les travaux de ces 2 nouveaux bâtiments collectifs de 8 logements débiteront prochainement. Durée du chantier : 16 mois

3/ RÉFECTION DES RÉSEAUX EAU POTABLE ET EAU PLUVIALE

AVENUE DU CHAMP DE FOIRE ET RUE JEAN BAPTISTE BRUSSET

Les conduites des réseaux d'eau pluviale et eau potable vont être refaites. C'est pourquoi, la circulation Avenue du Champ de Foire et rue Jean Baptiste Brusset sera fermée (sauf riverains) dès fin avril et jusqu'à juillet (la circulation sera permise les week-ends ainsi qu'en soirée).

4/ RÉAMÉNAGEMENT DES LIAISONS DOUCES

MARNAY

Dans le cadre de son projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et pour continuer à relier les services publics, les commerces, les écoles/collège aux extérieurs, la commune souhaite réaménager certaines liaisons douces (exemple : chemin de liaison à la future maison médicale au centre-ville via les jardins communaux) et envisage d'autres voies piétonnes et liaisons inter quartiers dans les années à venir. **Pour ce faire, nous avons besoin de vous !**

Faites nous part de vos idées et besoins
pour rendre les modes de déplacement actifs plus attractifs
dans les années à venir :



Coupon à découper
et à déposer dans la boîte aux
lettres de la mairie ou envoyer
par mail.

Partagez vos
Idées Géniales



Olivier Wetzel a intégré l'équipe de la Communauté de Communes du Val Marnaysien depuis fin novembre comme ambassadeur de tri.

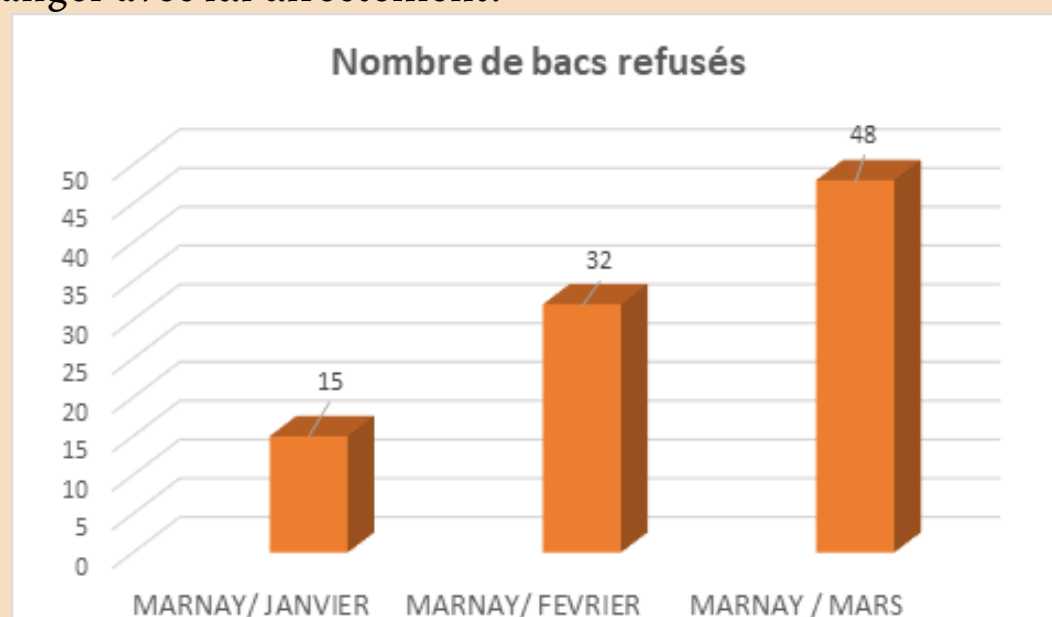
Ses missions ? Sensibiliser et accompagner les usagers sur les bons réflexes à avoir en matière de tri.

Sa première action portait sur les bacs jaunes. En effet, pour respecter la chaîne du recyclage, un camion poubelle ne doit comporter que des déchets effectivement admis dans la poubelle jaune. Si certains éléments sont des ordures ménagères résiduelles (OMR), qui devraient normalement se trouver dans le bac gris, l'ensemble de la cargaison est jugé non conforme et est envoyé à l'incinération.

C'est donc pour éviter les refus de tri et le double coût de collecte et d'incinération qu'une vérification des bacs présentés par les usagers sera effectuée.

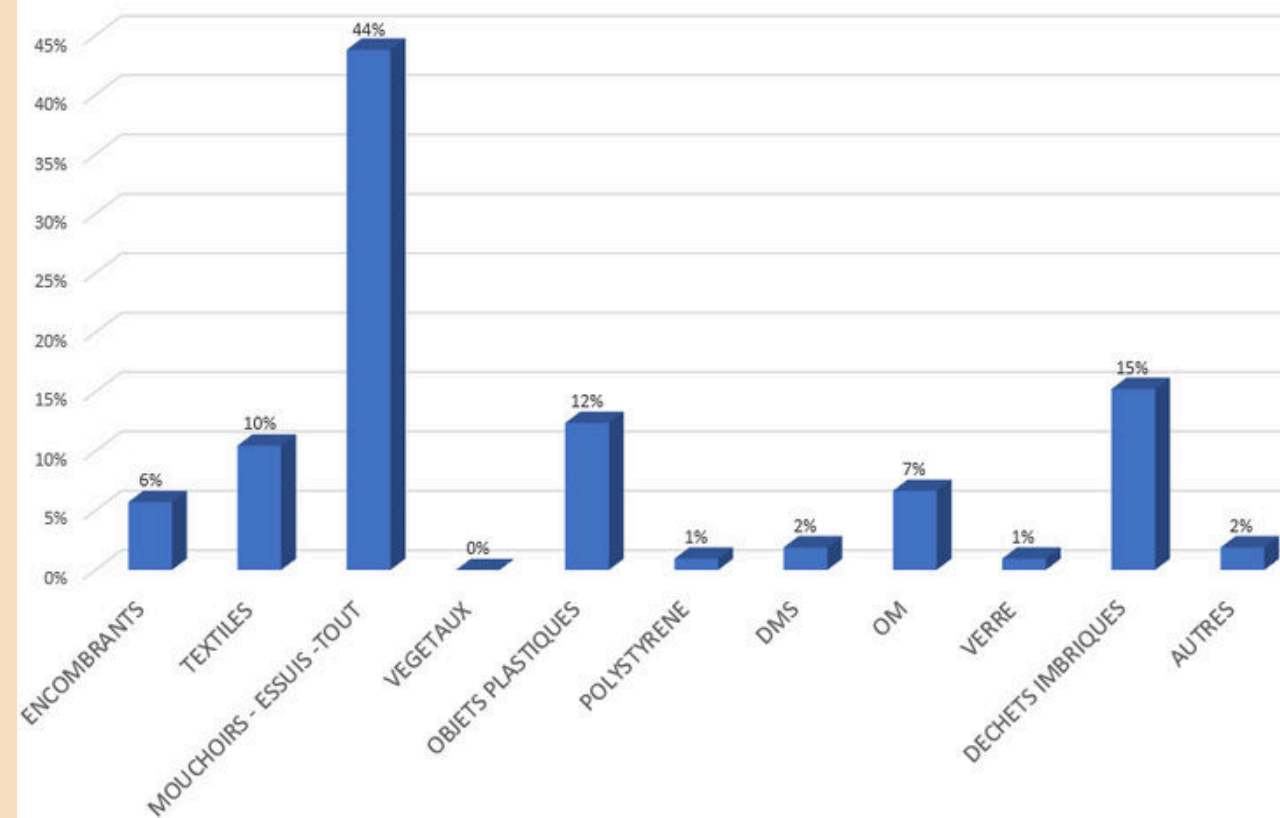
Le but est de ne pas collecter un bac qui comporterait des OMR mais aussi d'identifier les sources d'erreur de tri afin de bien communiquer. Si la vérification d'un bac décèle une erreur de tri, une notice explicative est apposée décrivant le type de déchet concerné et les coordonnées de l'ambassadeur afin de pouvoir échanger avec lui directement.

Quelques statistiques des relevés du bac de TRI lors du 1er trimestre 2024 à MARNAY



Point Biodiversité

**ERREURS DE TRI
COMMUNE DE MARNAY
TRIMESTRE 1 (1 JANVIER 2024 AU 15 MARS 2024)**



* Je dois inscrire mon enfant à l'école de Marnay pour la rentrée 2024/2025, comment faire ?

Du 2 avril au 17 mai 2024, vous pouvez inscrire votre enfant dans une école publique de la Communauté de Communes du Val Marnaysien pour la rentrée scolaire de septembre 2024/2025. Les dossiers d'inscription sont disponibles à l'accueil de la CCVM, dans toutes les écoles de la CCVM et téléchargeables sur notre site internet. 📄 Contactez le service des écoles pour plus d'informations au 03.84.31.31.26.

* Je pars à l'étranger cet été et ma carte d'identité/mon passeport n'est plus valable ?

Vous devez faire une pré-demande sur le site ants.gouv.fr -> Prendre RDV à la mairie de Marnay pour déposer votre dossier.

Attention le délai actuel de réception de votre titre d'identité est de 2 mois à compter de la date de votre dépôt en mairie.

Votre carte d'identité est prolongée automatiquement de 5 ans si vous remplissez les 2 conditions suivantes :

- Vous étiez majeur au moment de sa délivrance
- La carte était encore valide le 1er janvier 2014



Toutefois, tous les pays n'ont pas officiellement acceptés la prolongation, ou l'ont refusée. **Il est en conséquence fortement recommandé aux voyageurs de vérifier quelle est la position du pays dans lequel ils envisagent de se rendre depuis le site :**

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/documents-officiels-a-l-etranger>

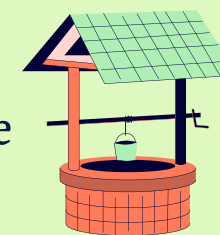
* Quels sont les horaires de la déchetterie de Marnay ?

A compter du 1er mars et jusqu'au 31 octobre, les horaires sont : Le lundi 9H - 12H / 14H - 18H ; Mardi fermé ; Mercredi 9H - 12H / 14H - 18H ; Jeudi 14H - 18H ; Vendredi 14H - 18H ; Samedi 9H - 12H / 14H - 18H. Pensez à votre badge !

* Je souhaite faire un puits / forage domestique chez moi , dois-je le déclarer ?

Un forage est dit domestique lorsque l'utilisation de celui-ci se borne aux besoins usuels d'une famille pour le jardin, l'hygiène, l'alimentation humaine et le potager (réservé à la consommation familiale). En tout état de cause, est assimilé à un usage domestique tout prélèvement inférieur à 1000 m3/an qu'il soit effectué au moyen d'une seule installation ou plusieurs.

Depuis le 1er février 2024, la déclaration des forages domestiques est obligatoire et doit se faire via le cerfa n°13837 disponible en mairie /ou/ en ligne sur <https://duplos.developpement-durable.gouv.fr/>



Retrouvez-nous sur les réseaux :



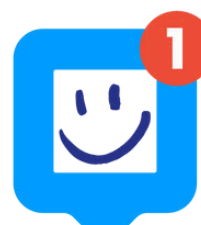
www.marnay70.com



Ville De Marnay



@villedemarnay70



Panneau
Pocket

Scannez
et découvrez !



MAIRIE DE MARNAY

2, rue Carnot - 70150 MARNAY

Téléphone : 03.84.31.74.42 - Mail : mairie@marnay70.com

Horaires d'ouvertures au public du lundi au samedi de 9h à 12h.